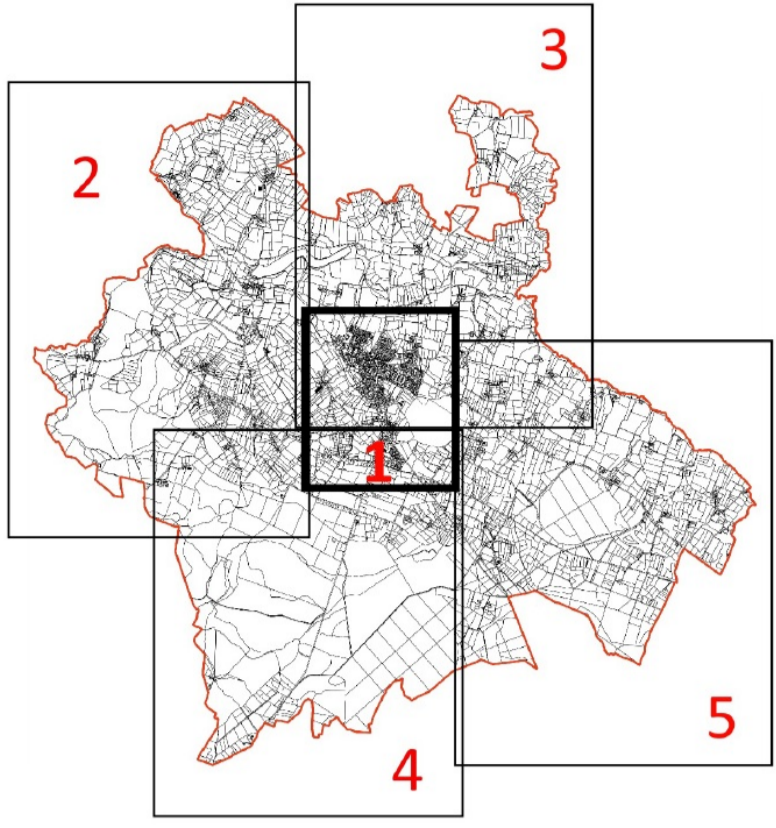


COMMUNE DE LA BOUEXIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement : documents graphiques / Planche n°1



Approuvé le 12 / 12 / 2017 Echelle : 1/2500
Cartographie : PERSPECTIVE. Atelier d'urbanisme

Légende

- Limites cadastrales
- Les zones urbaines**
 - UA
 - UB
 - UL
 - ULc
 - UEa
 - UEb
 - AUCb
 - AUCeB
 - AUCeB
 - AUCeB
 - AUCl
 - AUClC
- Les zones agricoles**
 - A
 - Ah
 - Ae
 - Aec
 - At
 - Agv
 - Ac
 - APe
 - Apenc
 - APS
- Les zones naturelles constitutives de la trame verte et bleue**
 - N
 - Np
 - NL
 - Nep
 - Nd
- Zone inondable
- Zone humide
- Corridor de protection de 5 mètres autour des cours d'eau
- Jardin cultivé ou non à préserver en zone urbaine
- Zone non aedificandi
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Espace boisé classé
- Élément de continuité écologique L151-23 (trame verte)
- Élément de continuité écologique L151-23 (trame bleue)
- Espace boisé classé (haie)
- Espace boisé classé à créer (haie)
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux autres usages
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations
- Marge de recul le long des routes départementales applicables aux habitations et aux autres usages
- Linéaire commercial à protéger
- Les changements de destination
- Les emplacements réservés**
(se référer à la liste des emplacements réservés)
 - Surfacique
 - Linéaire

